

Relevé de la réunion du 3/3/20 avec les URPS, ordres

Présents

URPS, ordres

DCGDR Mmes GOEAU et RECEVEUR

ARS : Directeurs des DD, P DURAND, E SCHWARTZENTRUBER, C PI, C FLAGEL, I REDINI et C CHOMA

En introduction

L'ARS appelle tous les participants à bien relayer les informations contenues dans le présent relevé auprès de chacune des professions concernées. Les éléments peuvent être utilisés avec le même formalisme. La récurrence des informations permettra à chacun de suivre correctement l'actualité et de mieux comprendre l'évolution des consignes.

Par ailleurs, chaque professionnel de santé peut avoir accès aux informations nationales en s'inscrivant sur le site du ministère de la santé aux publications DGS Urgent. Voici le lien pour s'inscrire au DGS urgent <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/inscription.do?cmd=inscriptionFormulaire>

Principales évolutions dans la gestion du COVID 19 au regard du passage en stade 2.

Le passage en stade 2 correspond à l'identification de plusieurs chaînes de transmission sur le territoire national. Cette situation a conduit à une adaptation de la stratégie nationale de lutte contre l'épidémie décidée lors du Conseil de Défense du 29 février 2020.

L'abandon de la règle du maintien en « quatorzaine » à domicile pour les personnes revenant des zones de circulation virale à l'étranger (il n'y a plus de zones oranges/rouges). Les personnes revenant de ces zones sont invitées à limiter leur vie sociale, et à s'auto-surveiller (prise de température et apparition éventuelle de symptômes deux fois par jour). Il n'y a plus lieu de leur proposer le port du masque chirurgical lors des contacts inévitables. Cette nouvelle mesure entraîne la levée des mesures de quatorzaine qui étaient en cours. L'adaptation de leur poste de travail, dont le recours au télétravail, continue d'être privilégiée. Les enfants peuvent être scolarisés

Situation en Occitanie

Il y a 6 cas confirmés principalement situés sur la partie Est de la région.

Information post-réunion : 12 cas confirmés au 4/3/20 soir

Masques

Les nouvelles modalités d'emploi des masques sont ci-jointes

Pour les livraisons en pharmacies d'officine, le DGS urgent transmis hier soir indique que :

« Chaque pharmacien d'officine du territoire national va recevoir durant cette première semaine de Mars 2020 via son grossiste répartiteur un minimum de 10 boîtes de 50 masques antiprojection, soit 500 masques issus du stock national.

Le titulaire de l'officine les distinguera de son stock habituel et apposera sur la boîte une étiquette stipulant « stock Etat ».

Chaque professionnel de santé recevant ce message, c'est à dire médecin généraliste, médecin spécialiste, infirmier diplômé d'Etat, sage-femme, masseur kinésithérapeute et chirurgien-dentiste est invité à se présenter à son officine de proximité afin de retirer une boîte de 50 masques chirurgicaux du stock Etat.

Il devra pour cela présenter sa carte professionnelle sur laquelle figure son numéro RPPS. »

Les pharmaciens font remarquer qu'ils ne sont pas mentionnés dans la liste des professionnels de santé qui pourront disposer de masques.

L'ARS indique qu'elle va organiser une réunion sur l'organisation de la distribution des masques pour l'Occitanie avec l'URPS pharmaciens et le CROP.

Information post-réunion : la réunion est fixée le 4/3/20 après-midi. Il n'est plus prévu de bons de l'assurance maladie.

L'ARS demande si les professionnels ont des stocks : les pharmaciens n'en ont plus, une enquête est en cours pour les IDE réalisée par l'URPS Infirmiers.

Formation du CESU

Les CESU 30 et 31 ont mis en place des formations sur le COVID 19.

Refus de prise en charge des patients

Des SAMU ont indiqué des refus de prise en charge en médecine libérale de patients fébriles.

Les échanges avec les représentants des professionnels indiquent que ces comportements, s'ils sont avérés, sont exceptionnels. En pleine épidémie de grippe, les patients sont bien à prendre en charge par la médecine de ville.

Préparation de la phase épidémique et mobilisation des professionnels de santé libéraux :

Un groupe de travail composé de représentants des ordres et URPS médecins et infirmiers sera mis en place à partir du 3/03/20. Il a pour objet d'anticiper la mobilisation renforcée des professionnels de santé libéraux. Au fur et à mesure des précisions apportées, un retour d'information systématique sera opéré soit avec ce bulletin d'information, soit lors du point téléphonique bi-hebdomadaire auprès de l'ensemble des professionnels de santé.

Information post-réunion : Une première réunion téléphonique s'est tenue le mardi 3/03/20 à 19h30. Elle rassemblait des représentants des médecins et des infirmiers (CROM, CDOM 30,31 et 34, CROI, URPS médecins, URPS Infirmiers) et de l'ARS (siège et DD 30, 31 et 34).

Cette première réunion a permis de signaler quelques sujets de préoccupation immédiate sur lesquels une attention particulière devra être portée lors de la parution du guide national annoncé :

- Information de chaque assuré social par le biais des caisses primaires sur les conduites à tenir en fonction de leur situation afin d'éviter les mauvaises orientations et favoriser les gestes de prévention
- Recours à la télémédecine : possibilité de structurer un dispositif de régulation libérale permettant de répondre à distance à des demandes des patients
- Question de la stratégie de choix de critères validés permettant de mieux coordonner l'intervention des différents professionnels et notamment des infirmiers et des médecins en fonction de certains patients comme les patients âgés
- Possibilité de diffuser des masques FFP2 auprès des professionnels qui, avec le temps, se trouveront très probablement confrontés à des prises en charge plus complexes (patients fin de vie par exemple) + une réflexion pour qu'à terme des stocks de masques soient régulièrement alimentés dans les cabinets
- Plus largement, l'ensemble des participants souhaite que la pleine compétence des professionnels de santé du premier recours puisse être rappelée dans un message d'ensemble à l'ensemble des acteurs. L'intervention de ces professionnels doit être le signe d'un travail collaboratif global, dans la prise en charge ambulatoire comme dans la bonne articulation entre la ville et l'hôpital.

Un point sera fait en fin de semaine en fonction de la sortie du guide national annoncé et tous les acteurs seront de nouveau mobilisés.

Cordialement

Catherine CHOMA

Directrice de la santé publique
04.67.07.20.78 | 05.34.30.27.82
catherine.choma@ars.sante.fr

Isabelle REDINI

Directrice des territoires et des relations institutionnelles
04 67 07 22 13 | 05 34 30 27 94 |
isabelle.redini@ars.sante.fr

● ● **Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr | suivez nous



[@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !